

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE LOZERE

**OBJET :**

**Cotisation  
Foncière des  
Entreprises  
Dégrèvement  
exceptionnel au  
profit des  
entreprises de  
secteurs  
particulièrement  
affectés par la  
crise sanitaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du 23 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etaiet présents :** MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la séance : 23

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
16 juillet 2020

Date de l'affichage à  
la porte de la Mairie  
du compte-rendu de  
la séance :  
6 août 2020

**Etaiet représentés :** MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Benoit VALARIER), MM. Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), Thierry JACQUES, (Laurent SUAU), Philippe POUGET, (Emmanuelle SOULIER), (Laurent SUAU), MME Stéphanie PASI (Xavier SOUCHON) Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

Madame Elizabeth MINET-TRENEULE Conseillère Communautaire expose :

L'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 prévoit la possibilité, pour le conseil communautaire, d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Publié le **12 AOUT 2020**  
Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
048-244800405-20200723-6674-2020-137-  
DE  
Date de télétransmission : 29/07/2020  
Date de réception préfecture : 29/07/2020

Afin de soutenir le tissu économique local dans le contexte de crise sanitaire, notre assemblée a pris part et financé diverses mesures en ce sens, au nombre desquelles figurent notamment le fonds l'OCCAL et l'opération chèques cadeaux aux commerçants au cours du mois de mai 2020.

A l'instar des actions précitées, la collectivité souhaite mettre en œuvre ce dispositif de dégrèvement exceptionnel afin d'assister les entreprises dans leur sortie de la crise sanitaire.

Vu l'article 3 de la troisième loi de finances rectificative pour 2020,

Il est proposé :

- **D'INSTAURER** le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces et à accomplir l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 24 juillet 2020  
Le Président,  
Laurent SUAU

24/07/2020



Accusé de réception en préfecture  
048-244800405-20200723-6674-2020-137-  
DE  
Date de télétransmission : 29/07/2020  
Date de réception préfecture : 29/07/2020